

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2021

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont masqués.

Sont absents : DE CARVALHO Jacques, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à LEGRAND Jean-Paul, MASSIAS Hervé excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à JOUVE Nicolas, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h50, M. FERINCZEK Jérôme est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal du précédent conseil. Aucune modification n'est demandée.

Christelle RENARD CUEILLE fait un point sur la commission école et commission du personnel. Elle expose au Conseil Municipal que les nouvelles fiches de poste ont été présentées au personnel communal concerné suite à la réorganisation du temps scolaire sur 4 jours. Le comportement d'un agent nécessite une réaction de la commune.

Un état des lieux de l'école des Alouettes a été fait. Un grand rangement est indispensable. Des étagères et des vestiaires sont à prévoir ainsi que certains équipements. Jérôme FERINCZEK met à disposition une machine à laver et Monsieur le Maire l'en remercie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Laurent Léger, démission qu'il déplore. Une discussion est engagée concernant la répartition des tâches au sein des élus ainsi que sur les méthodes de communication afin que chaque élu puisse être un relais pertinent auprès de la population.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à nommer par arrêté un coordonnateur d'enquête qui sera un agent communal ou un élu afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 ;

De solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention pour la création de la maison médicale ;

De solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention pour du matériel pour équiper le tiers lieu-cluster ruralité ;

De désigner comme vice-président de la commission voirie M. Jean-Paul Legrand ;

D'annuler et remplacer la délibération du 19 mai 2021, d'approuver, le redécoupage parcellaire de la parcelle 218C1328 aux fins de régularisation cadastrale au lieu-dit Saint Nazaire et de faire l'acquisition, auprès de Mme Galeyrand Marie-Pierre, d'une parcelle de 729 m² au prix de 0.77 € /m² soit 561.33 € auxquels se rajoutent les frais notariés.

Un point est fait sur le protocole particulier des élections. Monsieur le Maire demande une vigilance particulière de chacun sur le respect des conditions sanitaires. Le double scrutin dans un bureau de vote nécessitera de guider les électeurs quant au cheminement à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Vu pour être affiché le 24 juin 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.